



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **17 septembre 2018**

Délibération n° 2018-3019

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre l'Etat, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, Plan d'urbanisme, de construction et d'architecture (PUCA), le groupement d'intérêt public (GIP) Atelier international du Grand Paris et la Métropole de Lyon pour les années 2018-2020 - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-3019**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Programme d'études de la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) - Convention entre l'Etat, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, Plan d'urbanisme, de construction et d'architecture (PUCA), le groupement d'intérêt public (GIP) Atelier international du Grand Paris et la Métropole de Lyon pour les années 2018-2020 - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Lieu de convergences des milieux de la recherche, des élus et des acteurs, la POPSU croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme de recherche POPSU métropoles est un programme partenarial de recherche en urbanisme entre l'État à travers le PUCA et les métropoles en France.

Dans chacune des métropoles partenaires, il s'appuie sur un consortium associant une équipe de chercheurs et un ou plusieurs doctorants.

Le fondement et la justification de ce programme résident dans la volonté partagée de produire une meilleure intelligibilité des transformations et des évolutions des métropoles au service de l'action en favorisant, localement, la construction d'une communauté de connaissance associant des chercheurs et des acteurs.

Le programme repose sur des dispositifs locaux de veille, d'observation, d'analyse portés, sur chacun des sites, par une équipe de recherche pluridisciplinaire et la collectivité métropolitaine de référence, représentée à la fois par ses élus et ses services, auxquels pourront éventuellement être associés des tiers, un doctorant ou l'Agence d'urbanisme, partie prenante de la réflexion au titre de leur expertise.

Ces plates-formes, qui contribuent à construire localement une capacité d'expertise sur l'évolution des métropoles et les effets de la métropolisation, seront articulées à une plate-forme nationale, en charge d'organiser un séminaire national.

**II - Axes de travail**

Un cadre problématique commun à l'ensemble des métropoles partenaires du programme, intitulé : "la Métropole et les autres" a été arrêté. Il vise à interroger les interdépendances territoriales et les solidarités qui existent entre la Métropole de Lyon et ses territoires contigus (moyennes et petites villes, région) et à analyser leur prise en compte par l'action publique.

Un ou 2 axes complémentaires de recherche seront également explorés au plan local. Leurs objets seront définis lors du séminaire d'orientation.

### III - Gouvernance

Le programme de recherche, relatif à la Métropole, est cofinancé par l'État et la Métropole, piloté et administré par le GIP.

Une gouvernance à 2 niveaux sera mise en place :

- une gouvernance nationale de programme, assurée par un conseil stratégique et une équipe permanente sous l'autorité d'un directeur de programme au GIP,
- une gouvernance locale du programme relatif à la Métropole.

Un collège des financeurs, qui se réunira annuellement, sera mis en place. La Métropole est invitée à y participer et à désigner un représentant élu ainsi qu'un acteur référent au sein des services.

### IV - Financement du programme

La Métropole s'engage à financer à hauteur de 50 000 € le programme de recherche la concernant, sachant que l'État s'engage, de son côté, à mettre le même montant sur ce même programme.

Le versement de la Métropole, au profit du GIP, interviendra en 2 temps :

- 25 000 € au lancement de la recherche en 2018,
- 25 000 € en 2019.

Par ailleurs, la Métropole s'engage à financer, à hauteur de 45 000 €, un doctorant dans un partenariat de co-financement. Une enveloppe budgétaire de 45 000 € est programmée à cette fin, l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) et le GIP s'engageant pour sa part au financement de l'environnement de la thèse (cf. participation aux séminaires)

### V - Durée de la convention

Elle est prévue pour une durée de 24 mois, jusqu'au 31 décembre 2020 et peut faire l'objet d'un renouvellement ou de modifications par avenant signé par l'ensemble des parties.

Elle mobilise l'État, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, PUCA, le GIP Atelier international du Grand Paris et la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

- a) - le programme d'études POPSU métropoles,
- b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au profit du GIP Atelier international du Grand Paris dans le cadre du POPSU métropoles,
- c) - le financement d'un doctorant à hauteur de 45 000 € dans un partenariat de cofinancement à définir,
- d) - la convention à passer entre la Métropole, le GIP Atelier international du Grand Paris et l'État, représenté par le Ministère de la cohésion des territoires, PUCA.

**2° - Désigne** monsieur Michel LE FAOU pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, dans cette démarche.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention,

**4° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4474, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 25 000 € en 2018,
- 25 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**